



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault

le Maire de CREISSAN,

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 29 mars 2018 à 18h45 en Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2017
- 2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2017
- 3) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2018
- 4) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2018
- 5) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2018

- 6) **Eau et assainissement**
 - a) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 (RPQS)
 - b) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016
 - c) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017
 - d) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015
 - e) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016
 - f) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017
 - g) Demande de subvention : Schéma Directeur d'Assainissement

- 7) **Affaires communales**

Projet de parc photovoltaïque et parcelles de compensation pour gestion environnementale

- 8) **Relations extérieures**
 - a) Avenant N°1 : Approbation de la convention relative à la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères portant règlement technique et financier
 - b) Convention concernant la mise en place de la vidéo-protection sur la Commune de Creissan

- 9) **Finances communales :**
 - a) Vote du Compte Administratif 2017
 - b) Adoption du Compte de Gestion 2017
 - c) Affectation du résultat de l'exercice 2017

- 10) **Finances Budget Eau et Assainissement**
 - a) Vote du Compte Administratif 2017
 - b) Adoption du Compte de Gestion 2017
 - c) Affectation du résultat de l'exercice 2017

- 11) **Sujets divers**

Fait à CREISSAN, le 23 mars 2018

Le Maire,



Bruno BARTHES